



AMÉLIORER L'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE CAP-AUX-OIES, UN PROJET PORTEUR DE SENS POUR LA COMMUNAUTÉ !



La plage de Cap-aux-Oies est un lieu de prédilection estival depuis de nombreuses années. Conscients que l'achalandage est grandissant et que les résidents du secteur vivent des problématiques, les membres du conseil ont réalisé une consultation sous forme de sondage adressé aux résidents du secteur Cap-aux-Oies en juin 2021. Plus d'une cinquantaine de propriétaires du secteur ont répondu à l'appel. Le sondage a permis de nommer les problèmes vécus, de proposer des pistes de solutions sous forme de projet d'aménagement, de valider l'acceptabilité sociale du projet, de connaître les craintes et de recueillir les suggestions des citoyens.

Le projet proposé par le Conseil dans le sondage consiste à :

- Acquérir un terrain par la municipalité pour y aménager un stationnement permettant de libérer la voie publique et les entrées des résidences pour améliorer la sécurité et l'accès à la plage;
- Aménager des toilettes publiques, un abri, des bancs et des tables à pique-nique et assurer une rigoureuse gestion des matières résiduelles pour le bien-être des usagers;
- Installer de l'affichage pour définir les usages permis et interdits dans ce lieu public.

Présentation de la synthèse des réponses au sondage



- ✓ 64 % des répondants sont en accord avec la proposition d'aménagement pour améliorer l'accessibilité et la cohabitation des usages
- ✓ Plus de 75 % des répondants trouvent le projet important pour le milieu
- ✓ 67 % des répondants croient que le projet améliorera la qualité de vie des résidents
- ✓ 94 % des répondants croient que le projet améliorera l'expérience des visiteurs de la plage de Cap-aux-Oies.

Votre conseil de ville à l'écoute !

CRAINTES
respect
VOS sécurité
réglementation
dénaturer
achalandage
salubrité

paisible
harmonie
nature
VOS sauvage
accueil
SUGGESTIONS
restreinte

À la suite de la réponse **très favorable** des répondants au projet proposé, votre conseil de ville a l'intention de continuer les démarches pour bâtir un projet cohérent avec les attentes du milieu.

Un projet d'aménagement **sobre, harmonieux avec la nature**, qui permet **une saine gestion de l'achalandage** et qui est pensé avant tout **POUR nos citoyens !**

LES PROCHAINES ETAPES...

- Étudier la possibilité d'acquérir un terrain par la municipalité — 2022-2023
- Définir le projet d'aménagement — 2022-2023
- Consultation publique — 2022-2023
- Valider le projet d'aménagement avec les instances gouvernementales et environnementales — 2022-2023
- Si le projet est accepté, le conseil devra se positionner sur les réglementations du lieu, entre autres l'orientation à privilégier vis-à-vis la pratique du nudisme à Cap-aux-Oies — 2022-2023
- Réalisation des travaux — 2023-2024.